



Pour diffusion immédiate

**Comité aviseur de
l'action communautaire autonome**

COMMUNIQUÉ

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome condamne les reculs du gouvernement en matière de soutien aux groupes communautaires

Montréal, le 7 juin 2005 – Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome condamne les nets reculs marqués dans certains ministères par le retrait du soutien financier à des dizaines d'organismes communautaires.

Pour un, le ministère des Relations internationales réduit significativement le *Programme d'appui à la mission éducative des organismes de coopération internationale* qui contribue pourtant de manière remarquable à l'édification de la citoyenneté et au renforcement de la solidarité internationale par l'action bénévole.

Pour sa part, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles perpétue la réduction de 650 000 \$ enregistrée en 2004-2005, et plutôt que de soutenir la mission des organismes communautaires œuvrant dans ce secteur, il les fragilise davantage en traduisant son support en ententes de services.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, enfin, maintient l'abolition (en 2004-2005) du *Programme de soutien à la mission des organismes nationaux en environnement*, pour une perte nette de 675 000 \$. En outre, le *Programme de soutien à la mission des organismes régionaux en environnement* n'est pas renouvelé cette année, ce qui signifie une perte supplémentaire de 425 000 \$. Le ministère a d'autre part mis fin au programme de projets *Action-Environnement*, d'une valeur dépassant les 800 000 \$.

« Ces trois ministères s'ajoutent à la trop longue liste des ministères délinquants, ceux-là qui refusent obstinément de respecter la politique de reconnaissance et de soutien adoptée par le gouvernement en 2001 », de dire le coordonnateur du Comité aviseur, Daniel Lamoureux. « Pourtant, à la page 27, la politique est claire : "Le gouvernement du Québec s'engage à faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome". Et encore, en page 45 : "Le gouvernement s'engage à faire en sorte que les ministères et organismes gouvernementaux participent au soutien financier de la mission globale des regroupements nationaux, régionaux et locaux de leur secteur d'activité". »

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome déplore d'autre part l'immobilisme de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à qui incombe la responsabilité de promouvoir l'actualisation de la politique de reconnaissance et de soutien et l'application du plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. « Ces reculs, cette déresponsabilisation sont inacceptables. Que le gouvernement ne fasse pas son travail, ça le concerne et ça concerne les électeurs. Mais qu'il ne nous empêche pas de faire le nôtre », dénonce Robert Théoret, membre du conseil d'administration du Comité aviseur.

Le Comité aviseur de l'action communautaire autonome représente quelque 4000 regroupements et organismes communautaires qui luttent partout au Québec pour une plus grande justice sociale et interviennent dans différents domaines auprès des femmes, des jeunes, des familles, des personnes handicapées, des personnes réfugiées et immigrantes, etc.